

COMMUNE D'ALZON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 25 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le jeudi 25 octobre, à 18 heures 00, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

Présents : Monsieur André **LACROIX**, Monsieur André **BARRAL**, Monsieur Bernard **ILDEVERT**, Monsieur Gérard **ABRIC**, Monsieur Claude **VIVENS**, Monsieur Alain **BOUTONNET**, Madame Monique **OERLEMANS**, Monsieur Jean-Claude **BLANC**.

Absents : Monsieur Patrick **REILHAN** a donné procuration à Monsieur Roger **LAURENS**.

Le quorum est atteint. Monsieur Alain **BOUTONNET** est nommé secrétaire de séance.

1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 27/09/2012

Le compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.

2/ SUPPRESSION DE LA CAISSE DES ECOLES

Une délibération avait déjà été prise le 2 mars dernier. Mais, le Trésorier a souhaité qu'elle soit refaite sur la base d'un modèle uniforme à toutes les collectivités.

Le maire informe l'assemblée que le solde de cette caisse de **19,84 €** sera imputé sur la partie recettes de fonctionnement du budget de la commune 2013.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité la suppression de la caisse des écoles et autorise le maire à transférer le solde de 19,84 € sur le budget communal 2013.

3/ MISSION ARCHITECTURE = ETAT DE FAISABILITE DU PRESBYTERE

Le cabinet V.A.D. d'Avèze a été désigné pour faire une étude sur les possibilités d'aménagement de l'ancien presbytère (la cure, la capelette et le jardin) - foyer personnes âgées et logements sociaux. Il est rappelé que ces derniers **seront réservés exclusivement aux personnes âgées**.

Le montant des honoraires du cabinet s'élève à **4 100,00 € H.T.** soit **4 903,60 T.T.C.** répartis comme de la façon suivante :

1/ relevé des bâtiments	1 300,00 €
2/ esquisse des aménagements intérieurs	1 800,00 €
3/ estimation des travaux par l'eau	800,00 €
4/ établissement du dossier	200,00 €

4 100,00 € H.T.

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, le montant des honoraires du cabinet V.A.D pour l'étude présentée ci-dessus.

4/ VENTE CNE ALZON/MMES BIAUSQUE-SICART & CNE ALZON/M. ASTRUC

Deux délibérations avaient été prises pour la vente CNE ALZON/MME **BIAUSQUE-SICART**. L'une pour la vente de la partie de terrain "Le Mas" à Mmes Céline **BIAUSQUE** et Anne-Marie **SICART** et la seconde pour valider la division parcellaire cadastrée A 648.

En ce qui concerne la vente au profit de M. Bruno **ASTRUC**, le maire rappelle l'engagement de la commune pour la vente de la bute de l'ancienne voie ferrée et la délibération du 2 mars dernier relative à la création de deux parcelles.

Pour ces deux dossiers, le maire demande aux conseillers l'autorisation de signer tout document lié à ces ventes qui auront lieu prochainement.

Des remarques sont faites sur le chemin communal qu'emprunte Monsieur Aimé **PIEYRE**. C'est la même situation que celle rencontrée par Monsieur **ASTRUC**. Il est donc nécessaire de régulariser cet état de fait, et d'engager les démarches nécessaires le plus rapidement possible.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de donner autorisation au maire de signer tous les actes inhérents à ces deux ventes.

5/ RECRUTEMENT DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un recensement de la population a été lancé par l'INSEE sur la commune d'Alzon du **17 janvier au 16 février 2013**.

A cet effet, le Conseil Municipal doit nommer un agent recenseur et propose Madame Elodie **TARDIF**, seule postulante de la commune à ce poste. Le montant de sa rémunération sera celui alloué par l'INSEE.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de nommer Madame Elodie TARDIF, agent recenseur, pour effectuer le recensement de la population 2013.

6/ REMBOURSEMENT DU CONTROLE SPANC A M. LLOBET

M. **LLOBET**, domicilié à La Nougarède, a subi un contrôle de son assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) alors que celui-ci n'aurait pas dû avoir lieu ; la propriété de M. **LLOBET** étant située sans la future zone d'assainissement collectif de ce hameau. De ce fait et conformément à la délibération du 2 mars dernier, le maire demande aux conseillers de valider le remboursement du contrôle SPANC qui s'élève à **150,00 €** au bénéfice de Monsieur **LLOBET**.

Le Conseil Municipal, approuve, par 9 voix pour et 1 abstention, le remboursement de 150,00 € du contrôle SPANC à verser à M. LLOBET.

7/ TRAVERSEE DU VILLAGE

A l'issue d'une nouvelle réunion relative à la traversée du village, le maire informe les conseillers que le Conseil Général a prévu de commencer les travaux le 2nd semestre 2013 et de les terminer le 1^{er} semestre 2014.

Par conséquent, le maire propose aux membres du conseil de déposer des demandes de subventions à l'Europe, l'Etat (D.E.T.R.) et le Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le dépôt des demandes de subventions à l'Europe, l'état (D.E.T.R.) et le Conseil Régional.

8/ SUBVENTIONS A L'APE & LA BICYCLETTE CEVENOLE

Dans son courrier du 22 octobre dernier, la Présidente de l'A.P.E. demande une subvention d'un montant de **900,00 €** pour l'année scolaire 2012/2013.

Le maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de **650,00 €** avait été versée pour l'année scolaire 2011/2012 et une autre exceptionnelle de **250,00 €** pour la préparation du centenaire de l'école.

C'est pourquoi, le maire propose de verser **650,00 €** de subvention à l'APE pour l'année scolaire 2012/2013.

Quant à celle demandée par La Bicyclette Cévenole d'un montant de **750,00 €** correspond à la régularisation de la subvention 2011 qui n'a pas été demandée par cette association donc non versée. Après en avoir délibéré, les élus décident de reporter l'étude de cette demande en 2013.

Le versement de tout ou partie de cette subvention revêtira un caractère exceptionnel. Elle sera versée en même temps que celle de 2013 et ce, sur demande expresse de l'association.

Il est d'ailleurs rappelé au maire l'urgence de s'entretenir avec Monsieur Thierry **ARJAILLES** pour discuter du déroulement de la Descente de la Cascade.

Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le versement de la subvention à l'AP.E d'un montant de 650,00 €.

9/ QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1/ CONGES PAYES REGLES A M. JEAN-PHILIPPE REICHERT

Le maire explique que 11,5 jours ont de congés payés ont été réglés à M. Jean-Philippe **REICHERT** du fait qu'il n'a pas pu prendre ses congés cet été à la demande du maire et qu'il est muté au Conseil Général.

2/ HOTEL RESTAURANT LE CEVENOL

L'ouverture est prévue le 1^{er} novembre. Le nouveau bail prendra effet à cette date. En ce qui concerne le rapport de l'expert, la seule observation à effectuer est le changement de nom de Patrick (rajouter le nom patronymique : REILHAN).

3/ VISITE DE M. MAGNAN

Une réunion est prévue le 30 octobre prochain à 20 h 30 pour les travaux envisagés à l'épicerie. Il est bien évident que ceux-ci seront effectués s'il y a signature avec un "franchiseur".

4/ D.I.C.T. Orange

Une **D**emande d'**I**ntention de **C**ommencement de **T**ravaux (D.I.C.T.) a été transmise à la mairie pour intervenir sur le réseau téléphonique enfoui dans le Pont du Rieu. Le maire informe qu'il s'est opposé à ces travaux et reprendra contact avec Orange pour définir les modalités de leur intervention.

5/ VILLAGE DE GITES "LE CHAMP DU ROC"

Le COS PAS DE CALAIS réserve chaque année 5 chalets du 1^{er} juillet au 31 août de l'année en cours. Pour 2013, le montant de la location sera de **300,00 €/semaine**.

6/ ETAT DE LA ROUTE A LA GOUTTE

Monsieur Philippe **SANCHE** a informé que le car du Conseil Général ne voulait plus aller à La Goutte à cause du mauvais état de la route. Les conseillers sont d'accord pour consulter l'entreprise **GERMAIN** afin de remettre en état (bouchage des trous) ce chemin et les rues du village.

7/ RECEPTION

Il est proposé d'organiser une petite réception pour les départs de Mrs Pierre SALZE (retraité) et Jean-Philippe **REICHERT** (muté au Conseil Général) et l'arrivée de Fernand **BARRAL**. Les conseillers sont unanimes.

La séance est levée à 19 h 45.

Le 29 octobre 2012

Le secrétaire de séance,
Alain BOUTONNET

Le Maire,
Roger LAURENS